



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Archives historiques
Centre d'Études Olympiques

XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver, Calgary, 1988

Fiche de fonds

Aperçu du contenu des archives concernant la préparation, l'organisation et le déroulement des Jeux.



© 1988 / Comité International Olympique (CIO)



Calgary 1988 – XVes Jeux Olympiques d'hiver

Référence : CH CIO-AH C-J02-1988

Dates extrêmes : 1981-2002

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle et support : 5 ml. Documents textuels

Nom du producteur

Comité International Olympique (CIO)

Histoire administrative / Notice biographique

Villes candidates

Le 30 septembre 1981, lors de la 82e Session du CIO à Baden-Baden (Allemagne), la ville de Calgary (Canada) est désignée pour accueillir les XVes Jeux Olympiques d'hiver au détriment de Cortina d'Ampezzo (Italie) et Falun (Suède). Elle est élue au second tour avec 48 voix contre 31 pour Falun, Cortina d'Ampezzo ayant été éliminée au premier tour¹.

Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO)²

Le comité d'organisation des XVes Jeux Olympiques d'hiver est constitué en avril 1982. Le sigle du comité est voulu à la fois français et anglais pour marquer le bilinguisme du Canada : "Olympiques Calgary Olympics '88" (OCO'88).

Le premier président du comité d'organisation est David Leighton. Il restera en fonction jusqu'en janvier 1983 et sera remplacé en mai 1983 par Bill Pratt.

Dates et nombre d'athlètes

Les XVes Jeux d'hiver se déroulent du 13 au 28 février 1988. À noter qu'en raison du nombre croissant d'épreuves, les Jeux se déroulent pour la première fois sur 16 jours au lieu des 12 précédemment prévus.

1423 athlètes dont 1122 hommes et 301 femmes provenant de 57 pays (CNO) différents participent aux six sports et 46 épreuves des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary³.

Pour plus d'informations sur l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary 1988, consultez la page consacrée à ces Jeux sur le site web du CIO.

Modalité d'entrée

Le fonds est parvenu aux Archives historiques du CIO en 1993, suite à la construction du nouveau Musée Olympique à Ouchy.

Présentation du contenu

De manière générale, le fonds porte sur les activités du CIO liées à la préparation, à l'organisation et au déroulement des Jeux Olympiques de Calgary 1988, mais surtout sur les relations qu'il entretient avec le COJO. Les sujets abordés sont divers et variés et la correspondance renseigne autant sur le système des accréditations que sur le film officiel, les médias, les cérémonies ou encore sur le village olympique. De manière plus spécifique, le fonds aborde plus largement quelques thématiques qui sont développées ci-dessous.

Les relations entre le CIO et le COJO occupent une place importante dans le fonds. La correspondance porte principalement sur tous les sujets qui demandent une approbation du CIO comme, par exemple, les programmes des cérémonies, les sports admis aux Jeux, les mascottes, etc. Outre la correspondance, le fonds contient également l'acte de constitution du COJO ainsi que ses statuts, les discours prononcés aux Sessions du CIO, les rapports présentés aux réunions du CIO ou

¹ Source : Archives Historiques du CIO / Sessions – 82e Session Baden-Baden – Procès-verbal - 1981

² Source : *Rapport Officiel des XVes Jeux Olympiques d'hiver*, pp. 53-75

³ Source : www.olympic.org



les procès-verbaux des réunions de coordination entre le COJO et le CIO. À noter également que le fonds renferme les inventaires des archives du COJO conservées à Calgary.

La commercialisation est le sujet le plus traité dans le fonds des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary 1988. Ce thème est divisé en plusieurs parties selon les différentes catégories de partenaires. La première catégorie est représentée par les sponsors membres du programme de parrainage mondial du CIO (programme TOP). Ce dernier a été créé en 1985 dans le but de développer une base de revenus diversifiés pour les Jeux Olympiques. Les entreprises TOP bénéficient de droits et avantages de marketing mondial exclusifs au sein de leur catégorie de produits et s'engagent sur quatre ans au minimum. Les Jeux Olympiques de 1988 (Calgary et Séoul) sont les premiers à avoir bénéficié de ce programme avec les neuf partenaires suivants : 3M, Brother, Coca-Cola, Federal Express, Kodak, Matsushita, Philips, Time et Visa.

En plus du programme TOP, le COJO a développé d'autres programmes de partenariat au niveau national, classés selon le montant de leur contribution : les commanditaires officiels, les fournisseurs officiels et les détenteurs de licence officiels. Le fonds aborde également ces trois types de partenariat avec une large place consacrée au « Team Petroleum '88 » qui est un programme mis sur pied conjointement par l'Association olympique canadienne et l'OCO'88 pour regrouper les sociétés pétrolières de Calgary. Ce programme a rapporté 4,8 millions de dollars à l'OCO'88⁴.

Le fonds contient les mêmes types de documents pour tout le thème de la commercialisation : des contrats (originaux ou copies), des feuilles d'information et communiqués de presse et de la correspondance concernant essentiellement les contrats.

Le thème des sites de compétition et des installations sportives est traité dans le fonds des Jeux d'hiver de Calgary 1988 sous la forme de correspondance principalement. Mais il comprend également des contrats, des cartes de parcours, des présentations générales des sites et des rapports d'avancement des travaux. La problématique de l'environnement y tient une place importante avec les nombreuses protestations soulevées suite à la décision de modifier le site initialement prévu pour le ski alpin. Ce plan prévoyait l'aménagement des monts Sparrowhawk et Shark, situés à 152 km à l'ouest de Calgary dans la vallée de Spray Lakes. La décision d'aménager Nakiska sur le mont Allan a été prise 14 mois après que Calgary a été élue ville hôte des XVes Jeux Olympiques d'hiver. Le principal avantage de cette décision était que le mont Allan, plus près de Calgary et des routes et installations existantes, offrait de meilleures possibilités pour le ski de loisir après les Jeux. De plus, c'était la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver que toutes les épreuves de ski alpin pouvaient se dérouler au même endroit. Les protestations et autres pétitions sont liées aux incidences environnementales du fait que Nakiska est situé dans le parc national de Banff et compte à proximité l'un des plus grands troupeaux de mouflons d'Amérique du Nord, espèce en voie de disparition⁵.

Le fonds des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary 1988 renseigne également sur les affaires médicales et le dopage. Il porte entre autres sur des études biomécaniques menées par la commission médicale du CIO dont le but était de protéger la santé des athlètes, d'améliorer les techniques d'entraînement et de former une base de films d'archives consultable par toutes les personnes concernées par le sujet. Le fonds contient la correspondance liée à ce thème ainsi que les rapports finaux de l'étude pour les différents sports filmés.

Le fonds traite également du problème du dopage avec notamment de la correspondance, des listes des substances interdites et autorisées, et le rapport final du laboratoire de contrôle accrédité.

Avec un total de 46 993 repas servis⁶ dans les différents villages olympiques tout au long des Jeux, la planification des services de restauration occupe une part non négligeable dans l'organisation générale. Le fonds des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary 1988 reflète cette importance et contient les estimations des quantités journalières de nourriture nécessaires au bon fonctionnement des restaurants mis à la disposition des athlètes, des médias et du public.

Au niveau du programme des sports, la correspondance aborde notamment les sports de démonstration (curling, ski acrobatique et patinage de vitesse sur piste courte) et plus particulièrement les épreuves de démonstration organisées pendant les Jeux pour les personnes handicapées (ski de

⁴ Source : *Rapport Officiel des XVes Jeux Olympiques d'hiver*, pp. 325-332

⁵ Source : *Ibid.*, pp. 128-143

⁶ Source : *Ibid.*, p. 379



fond, 5km et ski alpin, slalom géant). C'est dans le cadre d'une collaboration entre le CIO et le Comité International Paralympique (IPC) que ce type d'épreuves a été organisé à Calgary.

Pour terminer, le fonds traite aussi du Festival olympique des arts qui a présenté toutes les facettes de l'art au Canada. Le programme fort complet allait de la musique classique à la musique contemporaine en passant par la danse, le théâtre, le cinéma et les arts littéraires. Le Festival olympique des arts a constitué le programme culturel le plus long et le plus exhaustif jamais organisé dans le cadre de Jeux Olympiques d'hiver⁷. Le fonds témoigne de cette diversité en comprenant de la correspondance, des communiqués, des brochures et des cartes d'invitation. Il contient également des contrats entre le COJO et différents commanditaires ayant offert leur parrainage au Festival.

En plus des thématiques développées ci-dessus, le fonds comporte encore d'autres types de documents, dont voici les principaux : des articles de presse, des communiqués de presse, des contrats (contrat ville hôte original), des dessins d'enfants, des discours (cérémonies), des formulaires, des invitations (invitations officielles aux CNO), des plans financiers, des dossiers d'information, des publications et des journaux officiels.

Accroissement

Non

Conditions d'accès

L'accès aux documents est libre, sous réserve des dispositions prévues à cet effet par le CIO.

Langue et écriture des documents

Les documents sont principalement rédigés en anglais et en français.

Bibliographie

XVes Jeux Olympiques d'hiver : rapport officiel, comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary 1988

Site web du CIO, page sur les Jeux Olympiques d'hiver de Calgary 1988.

Sources complémentairesSources internes

- Villes candidates : C-J05-1988

Sources externes

- Bibliothèque et Archives Canada
- The City of Calgary Archives
- McGill University. McLennan Library Collection Olympique Canadienne
- University of Calgary Libraries Archives and Special Collections

Notes

Le contenu de ce fonds, y compris les identifications olympiques, est la propriété du CIO.

Règles ou conventions

Description conforme à la norme ISAD(G).

Date(s) de description

1^{er} février 2011

⁷ Source : *Ibid.*, pp. 272-289